

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

**ACTIVITÉS D'ÉDUCATION
AU PAYSAGE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Livret pédagogique



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

**ACTIVITÉS D'ÉDUCATION
AU PAYSAGE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Livret pédagogique



Conseil de l'Europe

Édition anglaise :
*Landscape education activities for
primary schools – Pedagogical booklet*
ISBN 978-92-871-8666-9

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des éditions, Direction de la Communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Dessins des activités 1-16, 18-24 :
Rosalina Pena Vila

Dessin de l'activité 17 : G. Fernández Tatjer

Photographies des activités :
Maria del Tura Bovet Pla ; Jordi Ribas Vilàs ;
Rosalina Pena Vila ; Marta Travé Sánchez

Photographie de la couverture :
Gian Paolo Bardazza, *Helianthus*
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-8665-2

© Conseil de l'Europe, 2021
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Convention du Conseil de l'Europe
sur le paysage

Série Aménagement du territoire européen et
paysage, 2021, n° 121

Directeur éditorial : Maguelonne Déjeant-Pons
avec la coopération de Susan Moller et Eva Nagy

www.coe.int/fr/web/landscape

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
1. Activités de perception du paysage	9
Activité 1 – Voir le paysage	10
Activité 2 – Écouter le paysage	12
Activité 3 – Toucher le paysage	14
Activité 4 – Sentir le paysage	16
Activité 5 – Goûter le paysage	18
Activité 6 – Ressentir le paysage	20
2. Activités d'identification du paysage	23
Activité 7 – Qu'est-ce que c'est ?	24
Activité 8 – Est-ce bien ce que tu crois ?	26
Activité 9 – Différents mais semblables	28
Activité 10 – Encore plus difficile	30
Activité 11 – De près ou de loin	32
3. Activités d'analyse du paysage	35
Activité 12 – Croissance des végétaux	36
Activité 13 – Traces d'animaux	38
Activité 14 – Empreinte humaine	40
Activité 15 – Que se passe-t-il ici ?	42
Activité 16 – Ce qui se forme en premier	44
Activité 17 – La magie du paysage	46
4. Activités de réflexion sur le paysage	49
Activité 18 – Aménage le territoire !	50
Activité 19 – À ton avis, que se passerait-il si... ?	52
Activité 20 – C'est à toi de décider	54
5. Activités de compte rendu sur le paysage	57
Activité 21 – Le parcours du paysage	58
Activité 22 – Notre paysage	60
Activité 23 – Mon album du paysage	62
Activité 24 – Mon paysage est ainsi	64
Conclusion	67

Avant-propos

« *Un homme sans paysage n'est rien* »
José Ortega y Gasset

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 176) s'applique à tout le territoire des États parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes, et concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Chaque Partie s'engage à « reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (article 5.a de la convention).

La convention considère que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à l'élaboration des cultures locales et à la création d'emplois. Elle indique qu'il est partout un élément important de la qualité de vie des populations et qu'il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social. Dès lors, sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent « des droits et des responsabilités pour chacun » (préambule de la convention).

Aux fins de la convention (article 1) :

- ▶ « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;
- ▶ « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage ;
- ▶ « Objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;
- ▶ « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;
- ▶ « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
- ▶ « Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

La convention prévoit que ses Parties s'engagent à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Elles s'engagent ainsi à promouvoir :

- ▶ la formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages ;
- ▶ des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public, et aux associations concernés ; et
- ▶ des enseignements scolaire et universitaire abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement.

La Recommandation CM/Rec(2015)7 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire a été élaborée sur la base de travaux menés par le Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur le paysage et l'éducation, présentés à la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015), puis à la réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1^{er}-3 juin 2015). Le groupe de travail était composé de représentants nationaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ainsi que d'un représentant du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives du Conseil de l'Europe. Les documents de travail (CDCPP (2015) Add. 15) ont été préparés par des experts du Conseil de l'Europe : M^{me} Maria del Tura Bovet Pla, M. Jordi Ribas Vilàs et M^{me} Rosalina Pena Vila, professeurs et chercheurs à la faculté de géographie et d'histoire de l'université de Barcelone (Espagne), avec la coopération de M^{me} Annalisa Maniglio Calcagno, professeur d'architecture du paysage à l'université de Gênes (Italie).

Ces travaux ont bénéficié du soutien du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable d'Andorre, du ministère de l'Environnement de la Finlande, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la France, du ministère du Gouvernement local et de la Modernisation de la Norvège, du ministère de l'Agriculture et de la Protection de l'environnement de la Serbie, et de l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage de la Suisse.

Le livret pédagogique « Activités d'éducation au paysage pour l'école primaire » présente une synthèse des travaux menés. Il a été réalisé par M^{me} Maguelonne Déjeant-Pons, chef de la Division des paysages, de l'environnement et des risques majeurs du Conseil de l'Europe, et M^{me} Susan Moller, assistante administrative au Conseil de l'Europe, avec les contributions de M^{me} Veronika Strilets, juriste à l'université d'Odessa (Ukraine), M^{me} Aurélie D. Majeldi, M^{elle} Bénédicte Blaudeau et M^{elle} Marie Boucher, expertes en sciences politiques et relations internationales (France).

Les activités peuvent être menées dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle. Elles peuvent amener les élèves à s'intéresser aux multiples dimensions du paysage, afin d'en devenir acteurs et protagonistes.

Maguelonne Déjeant-Pons
*Secrétaire exécutive de la Convention
du Conseil de l'Europe sur le paysage*

Introduction

Objectif

L'éducation au paysage a pour objet d'éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour le paysage en les amenant :

- ▶ à réfléchir à ce qu'ils entendent par « paysage » : est-ce là où ils vivent, ou bien un autre lieu ?
- ▶ à considérer le paysage avec ses dimensions environnementale, sociale, culturelle et économique, à la fois dans l'espace et le temps ;
- ▶ à comprendre que le caractère du paysage résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations ;
- ▶ à considérer le paysage comme un système ouvert en constante évolution ;
- ▶ à comprendre les enjeux de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage ;
- ▶ à tenir compte des valeurs particulières attribuées au paysage par les acteurs et les populations concernés ;
- ▶ à imaginer quel pourrait être leur rôle en relation au paysage dans une perspective d'évolution durable et harmonieuse, en tant qu'individus et membres de la société.

Méthode

Les activités concernent plusieurs matières, et peuvent être menées de manière interdisciplinaire. Elles peuvent se référer à tout type de paysage (naturel, semi-naturel, rural, urbain ou périurbain), qu'il soit proche ou lointain. Il peut s'agir de paysages « du quotidien », de paysages reconnus comme remarquables, ou de paysages dégradés.

Les activités peuvent être menées dans ou en dehors de l'enceinte de l'école. Les élèves sont particulièrement motivés lorsqu'ils réalisent des activités en plein air. Ils peuvent aussi faire des recherches dans des médiathèques et mener des enquêtes.

Les activités sont destinées à être réalisées individuellement et en groupes. La participation de membres de la famille des élèves ou d'autres personnes contribue souvent à enrichir les discussions et à renforcer les liens intergénérationnels.

Les activités se déroulent en cinq séquences pédagogiques. Elles concernent : la perception du paysage ; l'identification du paysage ; l'analyse du paysage ; la réflexion sur le paysage ; et le compte rendu sur le paysage.

Certaines activités s'inspirent de jeux traditionnels. Les enseignants peuvent les adapter au contexte dans lequel elles sont menées.

1. Activités de perception du paysage

Les activités de perception du paysage visent à appréhender le paysage par les sens, les pensées et les émotions.

Objectifs

- ▶ Observer les aspects significatifs ou caractéristiques du paysage, à la fois naturels et résultant de l'intervention humaine.
- ▶ Considérer les questions de la fonctionnalité et de l'harmonie du paysage.
- ▶ Considérer le paysage en tant que cadre de la vie, source d'inspiration et de créativité.

Conseils

- ▶ Assurer la continuité des activités menées, dans et en dehors de l'enceinte de l'école.
- ▶ Laisser un temps suffisant pour effectuer le travail individuel avant de poursuivre avec le travail en groupes.

Activité 1 – Voir le paysage

Objectif

Percevoir le paysage par la vue.

Matières

Sciences et technologie, histoire, géographie, langues, mathématiques, disciplines artistiques, éducation physique et sportive, enseignement civique.

Où

De préférence à l'extérieur, ou dans la salle de cours.

1 Quand

Tout au long de la journée.

Avec qui

Les élèves travaillent individuellement et en groupes.

Durée

De 20 à 60 minutes.

Fournitures

À l'extérieur : carnets de notes, crayons à papier et crayons de couleur. Dans la salle de cours : une sélection de représentations de paysages (photographies, dessins, peintures).

Comment

À l'extérieur, les élèves suivent un parcours le long duquel ils observent les formes et les couleurs du paysage. Ils discernent les formes du paysage (silhouettes de montagnes, de villes, géométrie de champs, formes de parcelles rurales, méandres de fleuves, tracé de routes, d'allées de jardins, contours de côtes, de lacs, et autres). Ils dessinent le paysage en reproduisant les formes et les teintes observées.

Dans la salle de cours, les élèves passent en revue les représentations de paysages afin de déterminer si des paysages aux formes et aux couleurs similaires sont en fait semblables ou différents. Ils participent à une discussion générale.

Notions clés

La vision permet de distinguer des paysages aux structures et aux dynamiques variées, en considérant leurs formes et couleurs.

La luminosité varie selon le moment de la journée et le temps qu'il fait.

Après une première impression esthétique du paysage, il est possible de découvrir ses nombreux autres aspects.



Activité 2 – Écouter le paysage

Objectif

Percevoir le paysage par l'ouïe.

Matières

Sciences et technologie, histoire, géographie, langues, mathématiques, disciplines artistiques, éducation physique et sportive, enseignement civique.

Où

De préférence à l'extérieur, ou dans la salle de cours.

1 Quand

À l'extérieur, tout au long de la journée (il y a lieu de veiller à ce que des sons et des bruits puissent être entendus). Dans la salle de cours, tout au long de la journée.

Avec qui

Les élèves travaillent individuellement et en groupes.

Durée

De 20 à 60 minutes.

Fournitures

À l'extérieur : carnets de notes, crayons à papier et crayons de couleur. Dans la salle de cours : enregistrements de sons et de bruits provenant de paysages, et représentations de ces paysages (photographies, dessins, peintures).

Comment

À l'extérieur, les élèves suivent un parcours (avec des points d'écoute) le long duquel des sons et des bruits peuvent être entendus (ceux-ci varient généralement en fonction des saisons et des moments de la journée). Les yeux fermés, ils comptent en silence le nombre de sons et de bruits entendus, et les mémorisent. Ils les enregistrent afin de composer un « paysage sonore ». Ils dessinent le paysage afin de pouvoir s'en souvenir.

Dans la salle de cours, les élèves écoutent des enregistrements de sons et de bruits provenant de divers paysages. Ils prennent des notes sur ce qu'ils entendent, et ils dessinent le paysage que les sons ou bruits évoquent. Ils vérifient s'il est ou non habituel de les entendre dans certains paysages, et participent à une discussion générale.

Notions clés

L'ouïe donne des informations sur le paysage. Si le bruit est facile à entendre, seule une écoute attentive permet de distinguer certains sons.

Un paysage sonore est une combinaison de sons et de bruits qui définissent un environnement. Chaque paysage a un paysage sonore spécifique.

Habituellement, les principaux sons et bruits provenant d'un paysage donnent des indications sur sa nature.



Activité 3 – Toucher le paysage

Objectif

Percevoir le paysage par le toucher.

Matières

Sciences et technologie, histoire, géographie, langues, mathématiques, disciplines artistiques, éducation physique et sportive, enseignement civique.

Où

À l'extérieur et dans la salle de cours.

1 Quand

Tout au long de la journée.

Avec qui

Les élèves travaillent individuellement et en groupes.

Durée

De 25 à 60 minutes.

Fournitures

Sacs opaques, foulards pour se bander les yeux, boîte en carton (avec un trou découpé), échantillons d'éléments (naturels et résultant de l'intervention humaine).

Comment

À l'extérieur, les élèves suivent un parcours le long duquel ils collectent des échantillons d'éléments naturels (feuilles, écorces, mousse, lichen, cailloux, sable, coquillages) et résultant de l'intervention humaine (capsules de bouteilles, papiers, sacs en plastique).

De retour dans la salle de cours, les élèves mettent ces échantillons dans la boîte en carton. À tour de rôle, les yeux bandés, ils introduisent leur main dans la boîte pour y prendre des échantillons. Ils tentent d'identifier les éléments, imaginent d'où ils pourraient provenir (une pomme de pin pourrait venir d'une forêt, de la mousse d'un bois humide, du gravier d'un sentier, des coquillages d'une plage) et expliquent pourquoi. Ils participent à une discussion générale.